

Grille d'évaluation des projets soumis à la Fiducie agricole UPA-Fondation

Nom du projet :

Date du dépôt :

Date de l'évaluation :

	0 point	2 points	4 points
La pertinence sociétale du projet			
1. Le degré de respect du projet envers la politique d'acquisition et de gestion des terres de la Fiducie est :	Faible	Adéquat	Élevé
2. Par le choix de ses productions et de sa régie d'entreprise, le risque des pesticides pour la santé et l'environnement est susceptible d'être :	Accru	Constant par le maintien des pratiques actuelles	Réduit par l'introduction de pratiques innovantes
3. Par le choix de ses productions et de sa régie d'entreprise, la santé des sols est susceptible d'être :	Menacée	Constant par le maintien des pratiques actuelles	Améliorée par l'ajout de matière organique et/ou une couverture d'hiver
4. Par le choix de ses productions et de sa régie d'entreprise, l'érosion menaçant les sources et les cours d'eau sur la propriété est susceptible d'être :	Accrue par la réduction des bandes riveraines	Constante par le respect des normes réglementaires	Renforcée par la présence de bandes riveraines adaptées à la topographie
5. L'acceptabilité sociale envers ce type de projet est :	En décroissance	Adéquate	En croissance
6. La relève agricole est valorisée par :		La croissance d'une entreprise	La création d'une entreprise
La faisabilité financière du projet			
7. Par rapport aux transactions immobilière dans la région, le prix de la propriété visée est :	Élevé (+ 30 %)	Raisonnable (+/- 30 %)	Bas (- 30 %)
8. Les hypothèses de rendement agricole, de performance technique et de prix de vente fournies par le promoteur sont :	Optimistes	Réalistes	Conservatrices
9. Les prévisions budgétaires génèrent un profit pour rémunérer l'exploitant :	Insuffisant	À temps partiel	À temps plein
10. D'une année à l'autre, la production principale présente une volatilité des prix :	Élevée (+/- 20 %)	Normale (+/- 10 %)	Faible (+/- 5 %)
11. Les débouchés dans les productions visées sont :	Incertains	Faciles d'accès	En forte demande
12. Les programmes de gestion de risque offrent une protection :	Insuffisante	Adéquate dans une production	Adéquate pour l'ensemble du projet

13. Le niveau d'endettement de l'entreprise compromet sa capacité à faire face à ses obligations avec un ratio des bénéfiques nets + amortissement sur la partie courante de la dette à long terme se situant :	Sous 1,00	Entre 1,00 et 1,15	À plus de 1,15
La faisabilité technique du projet			
14. Le degré de cohérence du projet est :	Faible	Adéquat	Élevé
15. La production mise sur des technologies et une régie d'entreprise :	Risquée	Ambitieuse	Adaptée
16. La disponibilité de la main d'œuvre nécessaire semble :	Incertaine	Limite	Assurée
17. Dans les productions envisagées, le soutien technique externe est :	Peu présent	Disponible	Déjà lié au projet
18. Le promoteur dispose des permis et certifications nécessaires pour démarrer :	Non	En attente	En sa possession
Les qualifications du promoteur			
19. Le promoteur dispose de diplômes pertinents:	Insuffisant	Adéquat	Rassurant
20. Le promoteur dispose d'une expérience pertinente en production agricole et/ou en gestion :	Insuffisante	Adéquate	Rassurante
21. Les motivations du promoteur sont :	Incertaines	Claires	Visionnaires
22. L'équipe de promoteurs est :	Incomplète	Adéquate	Complémentaire
23. En cas de pépins, le promoteur dispose personnellement d'une capacité de réinjection financière dans l'entreprise:	Insuffisante	Suffisante	Rassurante
La polyvalence de la propriété			
24. La valeur agronomique et la santé des sols de la propriété est :	Faible	Adéquate	Excellente
25. La propriété s'inscrit dans une trame agricole sous-régionale :	Vigoureuse	Adéquate	Menacée
Lorsque présent, les bâtiments sont majoritairement :	En fin de vie utile	En bonne condition	Neufs
Pointage total			/100

PS : Cette grille est appelée à s'améliorer suivant l'expérience du comité d'évaluation des projets.